



DELIBERATION N°2023-295

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 septembre 2023 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et portant approbation du programme d'investissements 2023 révisé de RTE

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Lova RINEL, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions de l'article L. 134-3, 2° et de l'article L. 321-6, Il du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Par délibération du 20 janvier 2022¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2022 pour un montant de 1857,2 M€₂₀₂₂. Par délibération du 28 juillet 2022², la CRE a approuvé un montant révisé de 1791,8 M€₂₀₂₂ pour les investissements de RTE en 2022.

Par délibération du 26 janvier 2023³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2023 pour un montant de 1880,8 M€2023, et a demandé à RTE de présenter, à la mi-2023, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2023.

La CRE a été saisie par RTE le 6 juillet 2023 du bilan d'exécution définitif 2022 et du point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2023.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements de RTE au titre de l'année 2022;
- d'approuver le programme d'investissements 2023 révisé de RTE afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2023.

¹ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2022.

² Délibération de la CRE du 28 juillet 2022 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2021 et portant approbation du programme d'investissements 2022 révisé de RTE.

³ Délibération de la CRE du 26 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2023.

2. BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2022

2.1 Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements 2022

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2022 par la délibération du 20 janvier 2022 s'élevaient à $1857,2 \, \text{M} \odot 2022$. Un budget ajusté de $1791,8 \, \text{M} \odot 2022$ a ensuite été approuvé par la délibération du 28 juillet 2022, lors de la révision intermédiaire à mi-année. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2022 s'élève à $1721,9 \, \text{M} \odot 2022$, en baisse de $135,3 \, \text{M} \odot 2022$ (-7,3%) par rapport au programme initial.

Le tableau ci-dessous présente, par catégorie d'investissement, les dépenses approuvées et réalisées pour l'année 2022.

Catégories ⁴	Programme 2022 en M€ ₂₀₂₂	Réalisé 2022 en M€ ₂₀₂₂	Ecarts en M€ ₂₀₂₂
Adaptations	297,5	280,0	- 17,5 (- 5,9%)
Interconnexions	78,7	56,1	- 22,6 (- 28,7%)
Développement du réseau en mer	402,4	369,5	- 32,9 (- 8,2%)
Raccordements	153,2	139,3	- 13,9 (- 9,1%)
Renouvellement	417,9	430,5	+ 12,6 (+ 3,0%)
Ossature numérique	230,4	187,6	- 42,8 (- 18,6%)
Total des investissements « réseau »	1580,2	1463,0	- 117,1 (- 7,4%)
Système d'information	177,3	173,9	- 3,4 (- 1,9%)
Immobilier et logistique	99,7	84,9	- 14,8 (- 14,8%)
Total des investissements	1857,2	1721,9	- 135,3 (- 7,3 %)

Les parties suivantes détaillent par catégorie les dépenses réalisées pour l'année 2022 et les écarts avec le montant autorisé par la CRE par la délibération du 20 janvier 2022.

2.2 Adaptations

Les investissements 2022 de la catégorie « adaptations » s'élèvent à 280,0 M€, principalement portés par le projet de création de poste 400/225 kV Sud-Aveyron (27,9 M€), le projet de remplacement des conducteurs et des supports de la ligne 400 kV Argia-Cantegrit (27,4 M€) et le projet de restructuration du réseau du territoire de la Haute-Durance (18,2 M€).

⁴ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

Les investissements de la catégorie « adaptations » sont en baisse de 17,5 M€ par rapport au budget initial (-5,9%), principalement à cause du retard pris par différents projets, notamment le projet de restructuration du réseau du territoire de la Haute-Durance (-6,3 M€, principalement en raison d'un décalage du calendrier pour éviter les périodes enneigées plus importantes que prévu), le projet de modernisation de la ligne 400 kV Eguzon-Marmagne (-4,8 M€, report des consignations en lien avec les dates de maintenance de la centrale de Civaux) et le projet de restructuration du réseau de la vallée de la Neste (-4,8 M€, principalement à cause du retard de la déclaration d'utilité publique).

2.3 Interconnexions

Les investissements de la catégorie « interconnexions » en 2022 s'élèvent à 56,1 $\mathbb{M} \in$, montant principalement porté par le renforcement de la ligne d'interconnexion avec la Belgique Avelin-Avelgem (29,4 $\mathbb{M} \in$), le projet Savoie-Piémont avec l'Italie (11,3 $\mathbb{M} \in$), le projet Golfe de Gascogne avec l'Espagne (5,4 $\mathbb{M} \in$) et le projet Celtic avec l'Irlande (3,8 $\mathbb{M} \in$).

Les dépenses de cette catégorie sont en forte baisse par rapport au montant prévu de 78,7 M€ (-22,6 M€ soit -28,7%), principalement en raison du décalage des projets Celtic (-14,5 M€) et Savoie-Piémont (-6,3 M€) et de l'annulation de la consignation de la ligne d'interconnexion avec l'Espagne Argia-Hernani afin de sécuriser le passage de l'hiver 2022-2023 (-5,3 M€).

2.4 Développement du réseau en mer

Les investissements de la rubrique « développement du réseau en mer » s'élèvent à 369,5 M€, en baisse de 32,9 M€ (-8,2%) par rapport au budget initial. Ces investissements sont portés principalement par les travaux liés aux raccordements des parcs éoliens en mer des AO1 et 2, ainsi que par les dépenses liées aux études relatives aux AO3 à 8. L'année 2022 a été marquée par la mise en service du raccordement du premier parc français de production d'électricité à partir d'éoliennes posées en mer, à Saint-Nazaire.

L'écart avec la prévision de cette catégorie s'explique principalement par la baisse du coût à terminaison du projet de Saint-Nazaire et par le décalage à 2023 de paiements initialement prévus en 2022.

2.5 Raccordements

Les dépenses d'investissements 2022 de la catégorie « raccordements » s'élèvent à 139,3 M€, inférieures de 13,9 M€ (-9,1%) au budget. Ces dépenses sont portées par un large éventail de projets (plus de 500), principalement la sécurisation de l'alimentation électrique du sud-est parisien via le raccordement du poste renouvelé de Tolbiac au poste de Berthollet (12,3 M€) et le raccordement dans la région Occitanie du poste de Brusque au poste de Couffrau (8,7 M€).

RTE explique la majorité des écarts par des reports causés par les clients (-18,0 M€), liés par exemple au retard dans l'obtention des autorisations par le client pour le raccordement d'un *datacenter* (-5,7 M€).

2.6 Renouvellement

Les investissements de la rubrique « renouvellement » s'élèvent à 430,5 M€, en hausse de 12,6 M€ (+3,0%) par rapport au budget. Ces dépenses sont portées par plus de 1000 projets, et la hausse s'explique principalement par un déroulement plus favorable que prévu de divers projets à hauteur de +31,1 M€ (anticipation du démarrage des travaux du projet de renouvellement de la ligne Cholet-Distré 2 à hauteur de +8,3 M€ par exemple).

2.7 Ossature numérique

Les investissements 2022 de la catégorie « ossature numérique » s'élèvent à 187,6 M€, en baisse de 42,8 M€ par rapport au budget initial. La majorité de ces dépenses concerne le renouvellement des systèmes de contrôlecommande (156,3 M€).

L'écart à la baisse par rapport au budget initial s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu pour le renouvellement des systèmes de contrôle-commande (-19,7 M€) et des retards dans la phase d'études des projets de déploiement de l'infrastructure de télécommunication privée de RTE (-9,6 M€).

2.8 Système d'information

Les investissements de la catégorie « système d'information » s'élèvent à 173,9 M€, montant proche du budget initial (écart de -3,4 M€). Ces dépenses concernent principalement le projet d'infrastructure de télécommunication INUIT (16,5 M€), le projet de renouvellement des systèmes de conduite des *dispatchings* StanWay (15,8 M€) et le projet de mise en place d'un nouveau système de gestion intégré (système ERP) S4us (15,4 M€).

2.9 Immobilier et logistique

Les investissements de la catégorie « immobilier et logistique » s'élèvent à 84,9 M€, en baisse de 14,8 M€ par rapport au budget initial (-14,8%). Ces dépenses concernent principalement le nouveau siège régional de Marseille (15,0 M€) et la rénovation des salles de surveillance H24 (12,8 M€).

La baisse des investissements par rapport au budget initial s'explique principalement par une baisse des dépenses liées aux travaux des Groupes Maintenance Réseau et des Groupements de Postes (-8,2 M€), baisse causée par des retards d'achats de terrain et de déroulement de travaux.

2.10 Analyse de la CRE

La CRE constate que la réalisation du programme d'investissements 2022 est significativement inférieure au montant prévisionnel du programme d'investissements approuvé par la CRE début 2022. Le total des écarts s'élève à - 135,3 M€, soit un écart de -7,3% par rapport au budget de 2022.

Les éléments transmis par RTE montrent que, si une partie de cette baisse de dépenses provient de la baisse des coûts à terminaison des projets ou d'une sous-réalisation des aléas en phase de travaux et reflète donc un effort de maîtrise des coûts des projets, la majeure partie de cet écart provient de reports de projets, projets retardés pour des causes la plupart du temps externes à RTE. La CRE constate cependant une baisse de -48,7 M€ des coûts à terminaison de certains projets, compensée partiellement par une hausse des coûts à terminaison d'autres projets à hauteur de +15,2 M€. Cela correspond à une réduction nette de 33,5 M€, ce qui constitue une bonne performance. La CRE demande à RTE de poursuivre les efforts de maîtrise des coûts de ses projets.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse détaillée des écarts projet par projet. Dans la construction de son programme d'investissements 2022, RTE avait intégré une marge globale de sous-exécution du programme de -179,1 M€. Cette marge n'est pas affectée spécifiquement à des projets et doit donc être déduite du total des écarts.

	Catégorie	Ecart (M€)
	Retards de projets - causes externes	- 117,9
	Retards de projets - causes RTE	- 115,3
	Baisses de coûts	- 48,7
	Anticipations de travaux en 2021	- 14,9
	Hausses de coûts	+ 15,2
Ecarts « réseau »	Nouveaux projets	+ 27,2
Ecarts « reseau »	Anticipations de travaux en 2022	+ 46,2
	Autres causes	- 88,0
	Total des écarts au budget « réseau » apparus dans l'année (A)	- 296,2
	Total des écarts au budget préalablement intégrés par RTE lors de l'élaboration du programme 2022 (B)	- 179,1
	Total des écarts au budget « réseau » supplémentaires (A) – (B)	- 117,1
Total des écarts au budget « hors réseau »		- 18,2
Total des écarts au budget		- 135,3

3. PRINCIPAUX ELEMENTS SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2023

3.1 Evolution des dépenses d'investissements prévisionnelles 2023 depuis l'approbation de la CRE

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2023 par la CRE dans sa délibération du 26 janvier 2023 s'élèvent à 1880,8 M€₂₀₂₃. La réévaluation à mi-année de ce programme par RTE fait apparaître une hausse de 78,9 M€₂₀₂₃ par rapport au programme initialement approuvé (+ 4,2%).

Catégories	Programme 2023 en <i>M€</i> 2023	Vision à mi-année 2023 en M€ ₂₀₂₃	Ecarts à mi-année 2023 en M€ ₂₀₂₃
Adaptations	250,1	259,9	+ 9,8 (+ 3,9%)
Interconnexions	109,6	110,5	+ 0,8 (+ 0,8%)
Développement du réseau en mer	291,7	329,9	+ 38,2 (+ 13,1%)
Raccordements	197,9	147,2	- 50,8 (- 25,6%)
Renouvellement	486,4	562,9	+ 76,5 (+ 15,7%)
Ossature numérique	215,4	225,5	+ 10,2 (+ 4,7%)
Total des investissements « réseau »	1551,2	1635,9	+ 84,7 (+ 5,5%)
Système d'information	176,7	176,7	0,0 (0,0%)
Immobilier et logistique	152,9	147,1	- 5,8 (- 3,8%)
Total des investissements	1880,8	1959,7	+ 78,9 (+ 4,2%)

Les parties suivantes détaillent les principales évolutions de prévisions de dépenses d'investissements pour l'année 2023.

3.1.1 Adaptations

Les dépenses d'investissement prévisionnelles de la catégorie « adaptations » pour l'année 2023 sont en hausse de 9,8 M€ par rapport au programme d'investissements initial. Cette évolution s'explique principalement par l'ajout de dépenses liées au projet de décarbonation de l'industrie du Havre (+17,4 M€).

3.1.2 Interconnexions

La stabilité des dépenses prévisionnelles de la catégorie « interconnexions » découle de :

- la hausse des dépenses prévisionnelles 2023 des principaux projets: +18,3 M€ pour le projet Golfe de Gascogne (augmentation du coût à terminaison du projet), +16,9 M€ pour le projet Celtic (recalage des échéanciers de paiement) et +7,7 M€ pour le projet Savoie-Piémont (report de dépenses de 2022 vers 2023);
- l'augmentation des marges pour incertitudes budgétaires (- 41,2 M€). L'augmentation de ces marges est justifiée par le calendrier incertain de certains projets, en particulier Golfe de Gascogne.

3.1.3 Développement du réseau en mer

L'évolution des investissements prévisionnels de la catégorie « développement du réseau en mer » (+38,2 M€) s'explique principalement par la baisse des incertitudes budgétaires prévisionnelles de cette catégorie (+32,9 M€) traduisant une meilleure vision des aléas sur l'année 2023, et en particulier une réduction du risque de report du calendrier de certains projets.

3.1.4 Raccordements

La baisse des dépenses prévisionnelles de la catégorie « raccordements » (-50,8 M€) s'explique principalement par une moindre concrétisation des projets de raccordements de consommateurs sur le centre de Paris (-14,8 M€) et le report de la livraison du câble pour le raccordement du poste source de Famars en raison d'une défaillance du fournisseur (-9,8 M€). RTE estime que la majeure partie de la baisse des dépenses prévisionnelles de cette catégorie est imputable aux retards liés aux fournisseurs et aux clients (-36 M€).

3.1.5 Renouvellement

L'évolution à la hausse des dépenses prévisionnelles relatives à la catégorie « renouvellement » (+52,2 M€) découle principalement d'une meilleure vision des aléas sur l'année 2023 (moindres risques de retards, concrétisation d'aléas à la hausse), de l'ajout de nouveaux projets ou programmes ne figurant pas dans le programme initial (+18,4 M€ pour 52 nouveaux projets ou programmes) et des anticipations sur le plan corrosion (+9,6 M€).

3.1.6 Analyse de la CRE

La réévaluation à la hausse des dépenses prévisionnelles de l'année 2023 constitue une rupture par rapport aux réévaluations à la baisse du programme d'investissements à mi-année des dernières années.

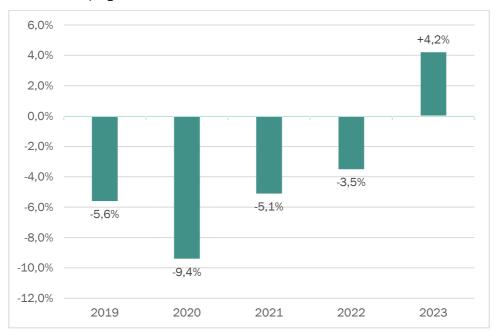


Figure 1 Evolution du programme révisé à mi-année N par rapport au programme d'investissements établi en début d'année N-1 pour l'année N.

Cette évolution traduit, selon RTE, les efforts faits d'une part pour corriger le biais historique de surévaluation lors de l'élaboration du programme annuel d'investissements et d'autre part la concrétisation plus forte qu'attendu des actions engagées pour soutenir l'accélération des investissements. La CRE invite RTE à poursuivre ses efforts de fiabilisation des prévisions de dépenses.

L'évolution à la hausse du programme de l'année 2023 traduit également le bon déroulement des projets de RTE, en particulier pour le raccordement des parcs éoliens en mer. La CRE se félicite de la bonne performance de RTE sur ces projets nécessaires à la transition énergétique.

Par ailleurs, la CRE constate l'ajout de nombreux nouveaux projets dans le programme d'investissements par rapport à l'approbation de janvier 2023. Les dépenses prévisionnelles pour ces nouveaux projets s'élèvent à près de 50 M€ pour 2023. Il s'agit en grande majorité de petits projets (plus de 100 projets) qui au vu du portefeuille de projets de RTE n'appellent pas de commentaire particulier. Les nouveaux projets les plus importants font l'objet de paragraphes dédiés dans la partie 3.2.

La hausse des dépenses d'investissements prévisionnelles de RTE pour l'année 2023 apparaît donc justifiée.

3.2 Approbations de grands projets

3.2.1 Projet GiLA (Gironde – Loire-Atlantique)

Le réseau de la façade atlantique faisait déjà partie des zones de fragilité identifiées dans le dernier schéma décennal de développement du réseau (SDDR) publié par RTE en 2019. L'axe 400 kV existant dans cette zone (ligne Braud-Distré) pourrait être soumis à des congestions importantes à partir de l'horizon 2030-2035 dans les scénarios prospectifs les plus récents. RTE demande, dans le cadre de la mise à jour du programme d'investissements 2023, l'approbation des coûts de la phase d'études approfondies (études techniques et environnementales, concertation Fontaine, sécurisation du passage des liaisons et du foncier) pour un projet de renforcement du réseau de la façade atlantique par la mer GiLA (Gironde – Loire-Atlantique). Cette phase permettra notamment de confirmer la faisabilité technique du projet et d'affiner l'estimation des coûts.

La solution envisagée par RTE est la création de deux liaisons sous-marines à courant continu en technologie 320 kV d'une capacité de 1,2 GW chacune et d'une longueur d'environ 400 km, entre la Gironde et la Loire-Atlantique. Le gain de capacité ainsi obtenu permet de résoudre les congestions sur l'axe 400 kV entre les postes électriques de Braud et Distré, et donc d'éviter des coûts de *redispatching* futurs très élevés (supérieurs à 200 M€/an en 2035 en absence de renforcement). Les dépenses d'investissements prévisionnelles présentées par RTE sont comprises entre 2,5 et 3 milliards d'euros, et la mise en service du projet est prévue en 2032. Ce projet a fait l'objet d'une audition de RTE par la CRE le 14 septembre 2023.

Cette solution permet également le raccordement de parcs éoliens en mer futurs directement sur les nouveaux axes, et permettrait ainsi des économies importantes pour les raccordements de ces parcs futurs.

Après analyse des différentes solutions, la CRE est favorable au lancement des études approfondies relatives à ce projet et approuve les dépenses proposées par RTE pour cette phase (études techniques et environnementales, concertation fontaine, sécurisation du passage des liaisons et du foncier) jusqu'à mi-2024, pour un montant d'environ 20 M€.

Parallèlement, au regard du coût de la solution étudiée, la CRE demande à RTE :

- de confirmer courant 2024 l'analyse technico-économique de ce projet à l'aune des dernières hypothèses d'évolution du système électrique français et européen ;
- en lien avec les travaux d'élaboration du prochain SDDR dont la publication est prévue en 2024, d'étudier la complémentarité de ce projet avec d'autres investissements envisagés sur le réseau de grand transport ;
- de poursuivre ses analyses relatives à la contractualisation de flexibilités en alternative partielle ou totale à certains renforcements de réseau, notamment dans le cas de la façade atlantique.

3.2.2 R#SPACE

Le programme R#SPACE est un projet de développement d'un nouveau système de contrôle-commande entièrement numérique établi sur une architecture interopérable et évolutive. Ce projet est organisé en deux phases :

- la phase 1 vise la conception et le développement de la solution technique pour les postes sources. Cette
 phase a déjà été lancée par RTE et les coûts de développement prévisionnels s'élèvent à 58,4 M€, dont
 environ 47 M€ ont déjà été dépensés. Le coût prévisionnel de cette phase est en hausse de 13,4 M€ dans
 le programme d'investissements 2023 révisé;
- la phase 2 vise l'élargissement du développement de la solution aux postes plus complexes. RTE prévoit le lancement de cette phase en 2024 pour un coût de développement prévisionnel total de 72,1 M€. Ce montant est en hausse de 19,4 M€ dans le programme d'investissements 2023 révisé.

Cette augmentation de coûts s'accompagne également d'un report des mises en service des sites pilotes des phases 1 et 2. Selon RTE, la hausse des coûts du programme s'explique principalement par la hausse des coûts de main d'œuvre découlant du retard pris par le projet et la hausse de la provision pour risques du projet, couvrant un risque de retards supplémentaires.

La CRE considère que les éléments de suivi de projet transmis par RTE dans le cadre de l'instruction du programme d'investissements 2023 révisé ne permettent pas de conclure avec certitude que le programme R#SPACE reste économiquement justifié dans la nouvelle fourchette de coûts prévisionnels. En particulier, les éléments fournis justifiant les gains futurs attendus ne sont pas suffisamment détaillés. Par conséquent, la CRE demande à RTE de lui fournir, avant le 31 janvier 2024, une analyse complétée sur la justification technico-économique du projet, un retour d'expérience du développement de la première phase ainsi que le détail des marchés contractualisés pour cette première phase. Dans l'attente de ces éléments, la CRE approuve uniquement les dépenses supplémentaires du programme pour l'année 2023, soit une hausse de + 5,9 M€.

3.2.3 Programme de décarbonation de la vallée de la chimie

La CRE a approuvé dans sa délibération portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2023 le lancement d'études exploratoires pour 10 projets liés à la décarbonation des zones industrielles de Dunkerque, Fos et Feyzin (vallée de la chimie). L'avancée du programme de la vallée de la chimie permet à RTE de retenir une stratégie d'investissement précise pour cette zone, via la création d'un poste électrique 225/63 kV au cœur de la vallée de la chimie s'appuyant sur le raccordement en antenne à 225 kV d'un premier utilisateur. La stratégie proposée est modulable et pourra être adaptée selon l'ampleur des développements industriels dans la zone.

La stratégie retenue par RTE apparaît pertinente et économiquement justifiée, et la CRE approuve le lancement des études détaillées et des procédures administratives du programme de décarbonation de la vallée de la chimie dans la stratégie retenue par RTE. Le montant de ces études s'élève à 6,0 M€.

3.2.4 Programme de décarbonation de la zone du Havre

RTE intègre dans son programme d'investissements pour l'année 2023 révisé des dépenses relatives au programme de décarbonation de la zone du Havre non incluses dans le programme initial. Ce programme permettra de proposer une solution de raccordement particulière consistant en la création d'ouvrages mutualisés entre les demandeurs d'une part et d'ouvrages propres à chacun d'entre eux d'autre part. Le dimensionnement de ces projets prend en compte le potentiel de demandes supplémentaires de raccordements non encore déclarées sur ces zones, et RTE étudie ainsi des solutions de raccordement évolutives permettant d'anticiper des futures demandes.

La CRE est favorable à la mise en œuvre de solutions permettant l'anticipation et la mutualisation des travaux de raccordement sur les zones de décarbonation. La CRE approuve donc le lancement d'études exploratoires pour le programme de décarbonation de la zone du Havre, ainsi que l'opération foncière prévue en 2023 permettant de sécuriser la stratégie envisagée. Le montant de ces études et de l'opération foncière s'élève à 44,5 M€.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6, Il du code de l'énergie, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2022 définitivement arrêtées par RTE en début d'année 2023 et approuve le programme d'investissements 2023 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2023.

La CRE a été saisie par RTE le 6 juillet 2023 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2022 et du point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2023.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE note que les dépenses réalisées sont en baisse de 7,3% par rapport au montant approuvé dans le programme d'investissements initial de RTE et en baisse de 3,9% par rapport au montant révisé à mi-année, pour un montant total de 1721,9 M€₂₀₂₂. La CRE demande à RTE de continuer à améliorer la planification et l'exécution des projets.

Catégories ⁵	Programme 2022 en M€ ₂₀₂₂	Réalisé 2022 en M€ ₂₀₂₂
Adaptations	297,5	280,0
Interconnexions	78,7	56,1
Développement du réseau en mer	402,4	369,5
Raccordements	153,2	139,3
Renouvellement	417,9	430,5
Ossature numérique	230,4	187,6
Total des investissements « réseau »	1580,2	1463,0
Système d'information	177,3	173,9
Immobilier et logistique	99,7	84,9
Total des investissements	1857,2	1721,9

Programme d'investissements révisé pour l'année 2023

En ce qui concerne l'année 2023, les variations des budgets des différentes catégories de dépenses donnent lieu à une modification des dépenses prévues par RTE, qui passent de 1 880,8 M€2023 à 1 959,7 M€2023 (+4,2%). Cette hausse s'explique principalement par le bon déroulement des projets et par la concrétisation plus forte qu'attendu des actions engagées par RTE pour soutenir l'accélération des investissements. La CRE considère que cette hausse est justifiée.

⁵ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

Catégories	Programme initial 2023 en M€ ₂₀₂₃	Vision à mi-année 2023 en M€ ₂₀₂₃
Adaptations	250,1	259,9
Interconnexions	109,6	110,5
Développement du réseau en mer	291,7	329,9
Raccordements	197,9	147,2
Renouvellement	486,4	562,9
Ossature numérique	215,4	225,5
Total des investissements « réseau »	1551,2	1635,9
Système d'information	176,7	176,7
Immobilier et logistique	152,9	147,1
Total des investissements	1880,8	1959,7

Par conséquent, la CRE approuve un montant révisé de 1 959,7 M€₂₀₂₃ pour les investissements de RTE en 2023. La CRE demande à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2023 au deuxième trimestre 2024

Approbation du lancement des études du projet de renforcement du réseau de la façade atlantique.

La CRE approuve le lancement d'études pour le projet de renforcement du réseau de la façade atlantique Gironde – Loire-Atlantique. Pour la période allant de l'ouverture du projet à mi-juin 2024, le montant de ces études s'élève à environ 20 M€ (montant exact soumis à appel d'offres). Au regard du coût de la solution étudiée, la CRE demande à RTE :

- de confirmer au cours de 2024 l'analyse technico-économique de ce projet à l'aune des dernières hypothèses d'évolution du système électrique français et européen ;
- en lien avec les travaux d'élaboration du prochain SDDR dont la publication est prévue en 2024, d'étudier la complémentarité de ce projet avec d'autres investissements envisagés sur le réseau de grand transport ;
- de poursuivre ses analyses relatives à la contractualisation de flexibilités en alternative partielle ou totale à certains renforcements de réseau, notamment dans le cas de la façade atlantique.

Programme R#SPACE.

La CRE demande à RTE de lui fournir, avant le 31 janvier 2024, une analyse complétée sur la justification technicoéconomique du projet, un retour d'expérience du développement de la première phase ainsi que le détail des marchés contractualisés pour cette première phase. Dans l'attente de ces éléments, la CRE approuve uniquement les dépenses supplémentaires du programme pour l'année 2023, soit une hausse de + 5,9 M€.

Approbation du lancement des études détaillées et des procédures administratives du programme de décarbonation de la Vallée de la Chimie.

La CRE approuve le lancement des études détaillées et des procédures administratives du programme de décarbonation de la vallée de la chimie dans la stratégie retenue par RTE. Le montant de ces études s'élève à 6,0 M€.

Approbation du lancement des études exploratoires de décarbonation dans la zone industrielle du Havre.

La CRE approuve le lancement d'études exploratoires pour le programme de décarbonation de la zone industrielle du Havre ainsi que l'achat d'un terrain permettant de sécuriser la stratégie envisagée. Le montant de ces études et de l'opération foncière susmentionnée s'élève à 44,5 M€.

DELIBERATION N°2023-295

21 septembre 2023

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera transmise à la ministre de la transition énergétique, au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 21 septembre 2023.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle Wargon

ANNEXE - SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE RTE

Projet	Coût à terminaison	Date de mise en ser- vice
Savoie-Piémont	529 M€	2023
Golfe de Gascogne	1 472 M€	2028
Celtic	635 M€	2027
Raccordement du parc éo- lien de Fécamp	240 M€	2023
Raccordement du parc éo- lien de Saint-Brieuc	240 M€	2023
Raccordement du parc éo- lien de Courseulles-sur-Mer	187 M€	2024
Raccordement du parc éo- lien de Noirmoutier	375 M€	2025
Raccordement du parc éo- lien de Dieppe – Le Tréport	275 M€	2026